



**En 2017 vous déclarez** (cochez la ou les case(s) correspondante(s)) :

**1. APPRENTIS :**  **Oui**  **Non** (déclaration globale siège social + établissements secondaires)

Si **OUI**, merci de compléter le tableau ci-dessous :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	JUSTIFICATIFS à joindre
Nombre d'apprentis en 2017				<b>Copie des contrats d'apprentissage</b>
dont apprentis présents au 31/12/2017				

**2. STAGIAIRES** de formation initiale, technologique ou professionnelle :  **Oui**  **Non**

Si **OUI**, et **signature d'une convention de stage**, votre entreprise peut opérer une déduction en fonction du niveau de diplôme préparé et du nombre de jours de présence du stagiaire dans l'entreprise (dépenses directes effectuées par l'entreprise).

**RAPPEL :** Le montant des dépenses de frais de stage autorisé à la déduction est plafonné à **3%** de la taxe brute d'apprentissage

		Stagiaires au titre de (diplôme préparé)	Nombre total de jours de stage	JUSTIFICATIFS à joindre à défaut la déduction demandée ne pourra pas être prise en compte
<b>catégories</b>	<b>A</b>	Niveaux III – IV et V : CAP à BAC + 2 inclus	..... jours	<b>La (les) convention(s) de stage</b>
	<b>B</b>	Niveaux II et I : Licence, BAC +4, Ecoles ingénieurs, BAC+5 et plus	..... jours	

**3. DONS EN NATURE :**  **Oui**  **Non**

Si **OUI**, merci de compléter le tableau ci-dessous :

Montant du (des) don(s) en nature	JUSTIFICATIFS à joindre à défaut la déduction demandée ne pourra pas être prise en compte
..... , ..... €	<b>Attestation de votre comptable</b> de la valeur réelle du don <b>Attestation par l'école bénéficiaire</b> de l'usage du don en accord avec la législation en vigueur <b>Reçu de l'école</b> précisant le montant du don et son affectation sur les catégories d'affectation

► Pour toute question relative à la Taxe d'apprentissage, contactez-nous : [apprentissage@agefomat.com](mailto:apprentissage@agefomat.com)

► Si votre masse salariale 2017 est ≤ 106 579 € **ET** accueil d'apprenti(s) en 2017, vous n'êtes pas redevable de cette taxe. Si non assujetti, cochez ici

**CPF - Compte personnel de formation (rubrique à renseigner si existence d'un accord d'entreprise)**

- Si votre accord d'entreprise prévoit une durée de travail à temps plein inférieure à 1607h/an: précisez la durée : ..... heures/an
- Si votre accord d'entreprise prévoit des modalités d'acquisition plus favorables au CPF pour les salariés à temps partiel cochez la case  (retrouvez les infos CPF sur notre site)

<b>IMPERATIF et INDISPENSABLE</b>			
Fait à .....	Le ..... / ..... / 2018	Signature –	Cachet de l'entreprise
Nom et qualité du signataire : .....			
Fonction : .....			

Après traitement des informations communiquées, nous vous adresserons le bordereau calculé de vos contributions au titre de la **masse salariale 2017**. A défaut de retour du présent document dans les délais impartis, vous recevrez un bordereau vierge basé sur les derniers éléments enregistrés par nos services.

**Vous pourrez également effectuer votre déclaration en ligne et accéder directement au calcul de votre bordereau.**

Contributions à régler auprès d'**AGEFOS PME Ets AGEFOMAT 35 rue Froidevaux 75014 PARIS, avant le 1<sup>er</sup> mars 2018.**

**Attention**, au-delà de cette date, nous ne serons pas en mesure de vous éditer un reçu libératoire vis-à-vis de l'Administration fiscale.

**(1)- calcul de l'effectif :** pour connaître les types de contrat rentrant dans le calcul de la masse salariale et dans la détermination des effectifs annuels, nous vous invitons à consulter notre site [www.agefomat.com](http://www.agefomat.com) - rubrique **Vos contributions – onglet calcul de l'effectif**